



La Présidente

DECISION N° 24-10
relative à la présidence des conseils de discipline
de la fonction publique territoriale dans le département de l'Oise

La présidente du tribunal administratif,

Vu le code de justice administrative ;

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989, modifié, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, notamment son article 1^{er}.

DECIDE

=====

ARTICLE 1^{er} : M. Julien RICHARD, premier conseiller au tribunal administratif d'Amiens, est désigné pour présider les conseils de discipline de la fonction publique territoriale dans le département de l'Oise.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien RICHARD, M. Quentin LIÉNARD, premier conseiller et Mme Juliette PARISI, conseillère au tribunal administratif d'Amiens, sont désignés comme présidents suppléants à compter du 20 décembre 2024.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée au président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise et publiée sur le site internet du tribunal administratif d'Amiens.

Fait à Amiens, le 13 novembre 2024

Florence DEMURGER